

Plusieurs témoins qui ont comparu devant le comité ont signalé les objectifs atteints en diverses localités par des efforts collectifs, par l'union d'organismes désireux d'éveiller l'opinion de la collectivité; plusieurs nous ont déclaré que grâce à leurs efforts ils ont pu retirer des kiosques de journaux de leurs régions les publications les plus répréhensibles. Cela s'est produit parce qu'on a éveillé l'opinion publique, et qu'on a refusé de faire affaire avec les vendeurs alimentant presque exclusivement les lecteurs de ces publications répréhensibles. Le plus grand service que le comité a rendu a été d'attirer l'attention du public en général sur la question.

Je vais donner lecture d'un paragraphe tiré des dépositions de M. Sim. Je lui ai demandé:

Si le présent comité pouvait, en signalant la question à l'attention du public, amener les Canadiens à s'y intéresser davantage, cela renforcerait-il les moyens d'action de l'État et des douaniers?

M. Sim a répondu:

Depuis que le comité a commencé de siéger, j'ai observé que beaucoup plus de gens s'intéressent à la question. Nous nous sommes arrêtés à un plus grand nombre de publications pour les examiner avec soin. Ce changement est certes imputable à la publicité qu'ont suscitée les recherches entreprises par le comité.

Plusieurs témoins qui ont comparu au comité ont déclaré que notre œuvre a contribué à éveiller l'intérêt du public sur cette question, dans les diverses collectivités. A titre de membre du comité, j'estime que si nous n'avons réussi qu'à signaler l'ensemble du problème aux Canadiens, tous les travaux de notre enquête en valaient la peine.

Quand le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) a expliqué cet après-midi la mesure tendant à empêcher les distinctions injustes en matière d'emploi et d'affiliation syndicale, il a parlé de la valeur de l'opinion publique dans l'application de ce genre de mesure. Voici une déclaration d'Abraham Lincoln:

Dans des occasions comme celle-ci ou de semblables, l'opinion publique compte seule. Avec l'opinion publique, rien ne peut faillir; sans elle, rien ne peut réussir. A partir d'aujourd'hui, celui qui façonne l'opinion publique pénètre plus profondément que celui qui décrète des lois et prononce des jugements.

Je remercie les honorables sénateurs.

Des voix: Très bien!

L'honorable Cyrille Vaillancourt: Honorables sénateurs, je veux simplement ajouter quelques mots. Tout d'abord je félicite la sénatrice de Peterborough (l'honorable M^{me}

Fallis) de son magnifique exposé sur le travail accompli par le comité spécial nommé en vue d'enquêter sur la vente et la distribution des publications ordurières et indécentes.

Honorables sénateurs, avant que notre pays, n'importe quel pays d'ailleurs, puisse établir la sécurité sociale, il devra établir la sécurité morale, car, sans sécurité morale, il ne peut y avoir de sécurité sociale. Dans ma propre circonscription de Kennebec, j'ai, pendant plus de trente ans, frayé avec différents organismes sociaux qui, presque tous les jours, recevaient les confidences des pères, des mères et des enfants. J'aimerais faire part d'un fait qui s'est produit il n'y a que quelques semaines. Une jeune fille, adjointe au directeur d'une caisse populaire locale, a reçu chez elle, vers sept heures du soir, un appel téléphonique d'un jeune homme de dix-neuf ans. Lorsqu'il lui demanda de l'argent, la jeune fille lui dit: "Je vous connais, mais ce n'est pas là une raison suffisante de vous donner de l'argent." Il répondit: "Je sais que vous me connaissez et moi aussi je vous connais; mais je veux de l'argent, voilà tout." Eh bien! en fin de compte, la jeune fille passa plus de \$3,000 au jeune homme qui disparut immédiatement du village. Les villageois, alertés sans retard, poursuivirent le jeune homme qui fut enfin appréhendé à Lévis à quelque quatre-vingt-dix milles de là. Avec les \$3,000 on retrouva dans sa poche deux livres d'histoires illustrées de crimes (*crime comics*).

Honorables sénateurs, impossible d'édifier un pays par de seules paroles. J'appuie le vœu que renferme le rapport du comité et d'après lequel il nous faut empêcher ce genre de publications d'entrer au Canada. Mais là n'est pas la seule mesure à prendre. J'espère que le comité se réunira de nouveau à la prochaine session, en vue de proposer une mesure qui puisse de façon pratique résoudre le problème social. Il conviendrait de remplacer les publications ordurières et indécentes et les histoires illustrées de crimes par de bons livres, afin que nos jeunes puissent devenir de meilleurs citoyens que les adultes actuels.

L'honorable M. Davis: Honorables sénateurs, je n'ai rien à ajouter aux observations qu'ont formulées ceux qui ont pris part au débat. Nous avons examiné à fond les vœux du comité. A titre de membre du comité, je propose simplement que nous adoptions le rapport dès maintenant.

Son Honneur le Président suppléant: Le rapport est déposé sur le Bureau.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.)